



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Truffes

Question écrite n° 9883

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la relance de la trufficulture française. En effet, alors que la France produisait plus de 1 000 tonnes au début du siècle, la production actuelle n'est qu'à 50 tonnes environ. Paradoxalement donc la France est obligée d'importer. Cette situation est dommageable pour notre pays dans la mesure où des aides communautaires ne sont pas encore perçues et qu'ainsi nous perdons du terrain vis-à-vis d'autres États plus prompts à saisir de telles opportunités. Aussi lui demande-t-elle s'il ne serait pas envisageable d'activer la réalisation des objectifs du protocole conclu en mars dernier entre l'État et les trufficulteurs pour le développement de cette production.

Texte de la réponse

Conformément aux instructions du ministre de l'agriculture et de la pêche, transmises aux intéressés par le conseiller technique de son cabinet, le président de la Confédération nationale des producteurs de truffes vient de communiquer au directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, les noms des délégués, qui siègeront, au titre de la production, dans le groupe national de pilotage prévu par le protocole liant ce ministère et la profession. Pour parvenir au développement de cette production nécessaire à l'équilibre économique local, il apparaît prioritaire de définir un véritable programme expérimental national, tenant compte de la participation des régions dans le cadre des nouveaux contrats du XI^e Plan. À la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche, l'ONIFLHOR a organisé le 18 janvier 1994, la réunion d'un groupe de travail sur ce sujet. M. Olivier de l'Institut national de la recherche agronomique, coordonnateur scientifique désigné par le protocole a exposé les thèmes d'expérimentation, qui devront aboutir à la mise au point de l'itinéraire technique apportant des garanties de résultat. Ces orientations ont été approuvées par les représentants de la trufficulture, mais il n'a pas été possible de préciser les actions, faute de connaître les financements par les nouveaux contrats de plan.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-Josée](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9883

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 90

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1125